

Journal des traducteurs Translators' Journal

La Société pour la Propagation des Langues étrangères

Jeanne Grégoire

Volume 7, numéro 2, 2e trimestre 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061285ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061285ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Grégoire, J. (1962). La Société pour la Propagation des Langues étrangères.
Journal des traducteurs / Translators' Journal, 7(2), 53–54.
<https://doi.org/10.7202/1061285ar>

¶ La Société pour la Propagation des Langues étrangères

Rappelons, à l'occasion de cette collation des grades, que l'Institut de Traduction est le représentant agréé au Canada de la Société pour la Propagation des Langues étrangères en France dont le siège social est à Paris. Cette année, l'Institut de Traduction a présenté aux examens de mai dernier de ladite société vingt et un candidats pour l'obtention du diplôme d'études supérieures de langues vivantes.

Tous ces candidats ont obtenu un franc succès. Le résultat est le suivant : Diplôme "degré supérieur général" section littéraire : M. Louis Rémillard, qui avait reçu la médaille du lieutenant-gouverneur de la province lors de la collation des diplômes de l'Institut de Traduction; M. André Thévenon; Mlle Chantal LaRue; Mlle Renée Cunio; M. Edouard Mercure et M. Lucien Forgues; les deux premiers ont obtenu la mention "Bien".

Diplôme "degré supérieur" section de correspondancier et d'interprète commercial : Mlle Alice Rosenberg; Mlle Hélène Adam; M. Raymond Hutchinson; Mme Marcelle Cartier, qui avait reçu la médaille offerte par l'Ambassade de France lors de la collation des diplômes de l'Institut de Traduction; M. André Dandurand; Frère Benoît Pomerleau, i.c.; Mlle Anne-Marie Cantin; Mlle Jeanne Ménard; Mme Louise Girard; Frère Lucien Latraverse, i.c.; le sergent-major Ivan Masse; Mlle Micheline Tremblay; Mlle Suzanne Boucher; Mme Madeleine Munn; M. Harvey Feldman; les douze premiers avec la mention "Bien".

D'autre part, six candidats de la Société pour la Propagation des Langues Etrangères en France ont subi avec succès les épreuves d'examens de l'Institut de Traduction.

Il est utile, il me semble, de donner ici quelques notes concernant l'organisation de cette société de Paris avec laquelle l'Institut de Traduction fait l'échange d'examens et de diplômes depuis 1948.

La Société pour la Propagation des Langues Etrangères en France, fondée par M. J. B. Rauber le 21 mars 1891, fut reconnue d'utilité publique en 1913. "Elle a pour but, comme l'indique son titre, de collaborer en marge de l'enseignement officiel, mais en s'adressant au grand public, à l'expansion de l'enseignement des langues vivantes en France.

"S'inspirant des besoins multiples du public, elle a créé, soit à son siège social, soit dans sa section de la Sorbonne, les cours suivants : I° Cours 1er degré général en trois années; II° Cours degré supérieur divisé en a) section commerciale préparant au diplôme du degré supérieur de la Société et aux examens des Chambres de Commerce étrangères; b) section littéraire préparant au diplôme littéraire."

Elle organise en outre des exercices pratiques (conversations collectives, lectures, causeries) et des cours pour les jeunes (10 à 15 ans).

La Société délivre tous les ans après examens écrits (thème, version et dissertation, examens oraux) les diplômes d'études de langues vivantes suivants : I — Diplôme d'Etudes de langues vivantes, 1er degré général; II — Diplôme d'Etudes de langues vivantes, degré supérieur général (section littéraire). "Ce diplôme a pour objet de constater que le titulaire possède une connaissance approfondie des langues pour lesquelles il a subi l'examen. Les épreuves sont sensiblement du niveau d'un certificat général de licence; le diplôme est accordé aux candidats ayant obtenu la moyenne de 12 points sur 20 pour l'ensemble des épreuves écrites et orales. Les moyennes ci-après donnent lieu à l'attribution d'une mention. Savoir : 15 points, mention Bien; 18 points, mention Très Bien. III — Diplôme d'Etudes de langues vivantes, degré supérieur commercial (correspondancier et interprète). Ce diplôme a pour but de constater la connaissance linguistique effective des candidats au point de vue de son utilisation immédiate dans le commerce et l'industrie." Les mêmes moyennes que pour le diplôme précédent permettent l'attribution d'une mention.

Le nombre des inscriptions à la Société pour la Propagation des Langues Etrangères en France en 1961-62 a été de 6,392 et le nombre des membres se chiffre à 9,600, y compris ceux des provinces. Trente-sept professeurs y ont exercé au cours de cette même année, dispensant un enseignement en cinq langues : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le russe et l'italien.

Jusqu'à ce jour, trente-quatre candidats de l'Institut de Traduction ont obtenu le diplôme supérieur, section littéraire, et quatre-vingt-dix-sept candidats le diplôme supérieur, section de correspondancier et interprète. D'autre part, cent treize candidats de la Société de Paris ont obtenu le diplôme de l'Institut de Traduction. Nous sommes persuadés que cet échange entre les deux organismes crée un stimulant chez les étudiants de part et d'autre de l'Atlantique.

Jeanne GREGOIRE, Montréal



Préparation du 2e Congrès des Traducteurs & Interprètes

La préparation d'un congrès portant sur des questions techniques est toujours une tâche délicate, et qui demande du temps. Il n'en va pas autrement pour notre 2e Congrès, qui doit étudier notamment les problèmes de formation du traducteur et de l'interprète, l'insertion des nouveaux traducteurs dans le marché du travail et les moyens les plus appropriés permettant de mettre en évidence la compétence des diplômés. Tous ces problèmes ont été étudiés lors d'une séance préparatoire au congrès qui s'est tenue le samedi 8 septembre, à l'Université de Montréal, sous la présidence de M. J.-P. Vinay. Parmi les orateurs inscrits à cette journée d'étude on comptait M. le professeur J. Darbelnet (*Formation du traducteur*), M. Blake Hanna (*Formation de l'interprète*) et M. Raymond Morcel, c.a., chef du service français de Price, Waterhouse & Co., professeur à l'école des Hautes Etudes Commerciales de Montréal. M. Morcel exposa la façon dont les comptables agréés se sont organisés en collège fermé et précisa le fonctionnement des organismes de direction des comptables.

Plusieurs membres, ayant avec raison estimé que le Congrès ne pouvait se tenir en septembre comme prévu, ont proposé que les travaux des commissions puissent s'étendre sur une assez large période, afin de permettre la mise au point de rapports préliminaires, qui seront polycopiés et distribués aux membres du Congrès. Dans ces conditions, il semble bien que la date la plus probable de la tenue de nos assises se situe au début du printemps 1963, probablement en avril. Toutes suggestions pratiques quant à la date et aux travaux du Congrès seront accueillies avec reconnaissance par le secrétariat (Mlle Rita Bélanger, 3470, rue Chambly, Montréal; Tél. LA. 2-8532).

L'inscription prévue pour la journée d'études de septembre était de \$3.50, ce qui comprenait le déjeuner qui fut pris au Centre social de l'Université de Montréal. Tous les participants recevront le compte-rendu de la journée et les travaux préparatoires au Congrès. Les personnes qui n'ont pu se rendre à Montréal le 8 septembre, mais qui désireraient recevoir les publications, sont priées de faire parvenir, avec leurs nom et adresse, une cotisation de \$2.00.

